

# **Règlement du concours** **Festival Turbo Film 2018**

## **Préambule : le Festival Turbo Film**

Le «Festival Turbo Film» est un événement culturel inédit axé sur la réalisation de films courts, la découverte de la jeune création cinématographique et la mise en perspective des nouvelles formes de tournage et de diffusion.

D'un côté les technologies évoluent fondamentalement, les coûts de production baissent, mais le talent reste indispensable pour se démarquer de l'offre pléthorique de créations filmiques qui inondent la toile !

*Il est organisé par le **Service universitaire d'Action Culturelle** de l'**Université de Reims Champagne-Ardenne**.*

## **Introduction : Qu'est-ce que le « concours du festival Turbo Film » ?**

Un concours de réalisation en 24h de films courts du samedi 17 février 2018 à 09h00 au dimanche 18 février 2018 à 09h00.

## **Article 1 : Catégories**

Peuvent s'inscrire dans la catégorie «ETUDIANT» :

- Tout étudiant inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur français pour l'année 2017-2018
- l'Équipe doit être constituée majoritairement d'étudiants

Peuvent s'inscrire dans la catégorie «NON ETUDIANT» :

- Toute personne résidant en Région Grand Est
- l'Équipe doit être composée de personnes résidant en Région Grand Est

*L'organisateur se réserve le droit, en fonction de la composition des équipes, de changer le film de catégorie pour la compétition.*

## **Article 2 : Inscriptions**

- Elle sont gratuites
- En ligne, sur [turbofilm-festival.univ-reims.fr](http://turbofilm-festival.univ-reims.fr) à partir du 20 décembre 2017
- Réservées aux 50 premières équipes pour la catégorie «étudiant»
- Réservées aux 20 premières équipes pour la catégorie «non étudiant»

### **Article 3 : Les 24 heures**

Pour être sélectionné, un film devra :

- être entièrement réalisé (écrit, tourné, monté) dans les 24 heures prévues.
- n'inclure aucune image, ni extrait d'un autre film, non créés pendant ces 24 heures.

#### **LA SUSPICION DE CONTOURNEMENT DE CES REGLES POURRA ENTRAÎNER LA NON SELECTION DU FILM**

- intégrer obligatoirement TOUS les éléments de «contraintes» qui seront dévoilés 15 minutes avant le début des 24 heures, en ligne sur le site internet du festival (exemples : un thème, une citation à placer, un personnage à utiliser, un accessoire, etc...)
- durer 5 minutes maximum, générique compris
- ne pas comporter de scènes de violence extrême ou pornographiques qui ne permettraient pas de le diffuser sans l'interdire aux « moins de 16 ans »
- ne pas faire état de propos prosélytes, racistes, discriminants

### **Article 4 : Lieux de tournage**

Les lieux de tournage sont complètement libres, à Reims, en France, à l'étranger ... Vous pouvez être par exemple étudiant à Reims mais décider d'aller tourner votre film à Marseille pour TurboFilm le week end des 24 heures.

Nous rappelons que les participants doivent respecter le droit à l'image, ne pas entraver la circulation, ne pas pénétrer dans des espaces privés ou interdits.

### **Article 5 : Musiques**

Les musiques doivent être libres de droit et relèvent de la responsabilité de chacun des réalisateurs.

### **Article 6 : Matériel de tournage et de montage**

Les moyens restent libres (caméra, appareil photo, smartphone...), à condition que la qualité de l'image et du son soit suffisante pour une projection publique sur grand écran.

### **Article 7 : Génériques de film**

Le film devra :

- inclure un **générique de début** avec :
  - . le titre du film
  - . le nom du réalisateur
- inclure un **générique de fin** avec :
  - . le nom de tous les participants sans exception (équipe technique, acteurs et leurs rôles respectifs dans le film)
  - . les musiques utilisées (titres et artistes/compositeurs)
- se terminer impérativement avec :
  - . 4 secondes du fichier nommé « visuel de fin TurboFilm » en téléchargement sur [turbofilm-festival.univ-reims.fr](http://turbofilm-festival.univ-reims.fr)

## **Article 8 : Export / encodages**

Voici une grille indicative des formats supportés. *Nous ferons notre maximum pour pouvoir exploiter votre film. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas le sélectionner si celui-ci ne respecte pas nos recommandations*

	<b>Recommandé</b>	<b>Supporté</b>
<b>Résolution</b>	1920x1080	1280x720, 720x576
<b>Cadence (images par secondes)</b>	25 i/s	24, 30 i/s
<b>Type de fichier (encapsulation)</b>	.mp4	.mov .mpg
<b>Codec vidéo</b>	h264	Mpeg2, mpeg4
<b>Débit vidéo</b>	5000 kb/s	Entre 1000 et 7000 kb/s
<b>Codec audio</b>	AAC	PCM, MP3
<b>Débit audio</b>	128 kb/s	Entre 64 et 320 kb/s
<b>Echantillonnage audio</b>	48kHz	44,1 kHz

Si vous avez suivi notre recommandation, votre film de 5 minutes devrait avoir un poids d'environ 200 Mo.

Dans tous les cas, le système empêchera l'envoi de fichiers de plus de 500 Mo.

En cas de problèmes sur cette procédure, ou sur les paramètres techniques d'encodage, un support est mis en place à l'adresse suivante : [supportturbofilm@kilkoa.com](mailto:supportturbofilm@kilkoa.com)

## **Article 9 : Transfert du film (upload)**

Le transfert de votre « fichier master », encodé selon les spécificités figurant dans l'article 8, se fera à l'aide de la plate-forme wetransfer sur <https://wetransfer.com/>

### **Nommage du fichier master**

Le fichier master devra être composé du titre de votre film, suivi du nom du responsable de projet (réalisateur), suivi de « TF2017 », et devra éviter de comprendre des caractères accentués, spéciaux ou des espaces.

Par exemple :

Orange\_mecanique-Stanley\_Kubrick-TF2017.mp4

### **Envoi par wetransfer**

Le fichier master sera transmis à l'adresse suivante : [supportturbofilm@kilkoa.com](mailto:supportturbofilm@kilkoa.com).

L'adresse mail de l'expéditeur devra correspondre à celle renseignée lors de l'inscription. Au moment de l'envoi, vous pourrez ajouter un « message », qui devra spécifier le nom du responsable de projet renseigné, ainsi que le nom du film (et donc correspondre au nom du fichier master!).

### **Respect du délai de 24h**

À la fin de la transmission du fichier, la plate-forme wetransfer nous envoie une notification, attestant que le fichier est bien transmis. C'est l'heure de cet email qui fera foi pour s'assurer que vous avez conçu votre film en 24 heures.

Veillez donc à prendre en compte le temps d'envoi ! Si vous avez suivi nos recommandations, votre fichier master devrait faire environ 200Mo (film de 5 minutes encodé à 5000Kb/s). Nous vous invitons à tester l'opération en amont des 24h, et à transmettre des fichiers de cette taille depuis la connexion qui

sera utilisée le jour J afin d'estimer le temps nécessaire. Attention, le temps peut-être très long en fonction de votre connexion internet.

Dans le cas où vous n'auriez pas d'accès à internet au moment de la transmission, veuillez prendre contact au plus vite à [supportturbofilm@kilkoa.com](mailto:supportturbofilm@kilkoa.com), nous vous indiquerons une procédure alternative, permettant de valider votre participation et de transmettre votre fichier ultérieurement.

### **Article 10 : Sélection et jury**

**Sélection** : le Festival TurboFilm sélectionnera le maximum de films (aucune limite n'est fixée) ; seuls les films techniquement indiffusables, incompréhensibles ou ne respectant pas le règlement seront écartés

**Jury** : un jury professionnel, un jury étudiant international et le Public attribueront 10 prix aux films sélectionnés.

*La subjectivité de la sélection des films et des appréciations du jury éliminent de manière évidente toute contestation et procédure de recours de la part des participants.*

### **Article 11 : Droits de cession**

– Le fait de participer implique la cession complète et mondiale des droits non exclusifs, de projection et de diffusion, du film et d'extraits du film, au Festival Turbo Film (Université de Reims Champagne-Ardenne).

Les films pourront le cas échéant être diffusés dans des salles de cinéma, sur internet ou dans divers médias dans le cadre de la promotion du Festival TurboFilm.

– En dehors de cette cession, le film reste évidemment la propriété des auteurs.

*En revanche, nous vous demandons de ne pas diffuser votre film en dehors de la sphère privée avant le 22 avril 2018, afin d'en laisser la primeur au public du festival TurboFilm.*

### **Article 12 : Accueil des festivaliers**

Pendant le festival, du mardi 17 au samedi 21 avril 2018, toutes les équipes des films sélectionnés seront accrédités et donc :

- prioritaires lors des projections publiques des films
- prioritaires pour les inscriptions aux master class (gratuites, dans la limite des places disponibles ; *priorité d'accès pour les inscriptions effectuées avant le lundi 15 janvier 2018*)
- invitées pour assister à la cérémonie de clôture et de remise des Prix (samedi 21 avril 2018 – 19h, Comédie de Reims, grande salle).

***Pour toute question concernant ce règlement :***

**[turbofilm@univ-reims.fr](mailto:turbofilm@univ-reims.fr)**

***Pour toute question technique liée à l'encodage, à l'export et au transfert ... :***

**[supportturbofilm@kilkoa.com](mailto:supportturbofilm@kilkoa.com)**